



PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique préalable à la délivrance, au profit de la SCCV Tour des Jardins de l'Arche, d'une autorisation de construire un Immeuble de Grande Hauteur (IGH) dénommé « Tour des Jardins de l'Arche » situé rue des Sorins sur la commune de NANTERRE

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du **mardi 22 mai 2018 au vendredi 22 juin 2018 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, à une enquête publique au titre de l'article L.123-6 du code de l'environnement, préalable à la délivrance, au profit de la SCCV Tour des Jardins de l'Arche, d'une autorisation de construire un Immeuble de Grande Hauteur (IGH) dénommé « Tour des Jardins de l'Arche » situé rue des Sorins sur la commune de NANTERRE

Cet immeuble de grande hauteur constitué de 53 étages sur 8 niveaux de sous-sol, et développant au total 62 884 m² de surface de plancher, dont 17 548 m² de bureaux et 45 336 m² affectés à la création de 718 chambres d'hôtel, se situe dans le périmètre d'opération d'intérêt national pour l'aménagement du quartier d'affaires de La Défense.

Trois communes du département des Hauts-de-Seine sont concernées par la présente enquête : Nanterre, commune d'implantation de l'IGH, Courbevoie et Puteaux.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Nanterre - Direction de l'Aménagement et du Développement - 130 rue du 8 mai 1945 – Tour A – 12^e étage – 92000 NANTERRE, où les observations peuvent être adressées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Monsieur Adrian BOROS, directeur général des services techniques en retraite d'une commune, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations, lors des six permanences qu'il assurera :

- à la mairie de NANTERRE (92000) – Direction de l'Aménagement et du Développement - 130 rue du 8 mai 1945 – Tour A – 12^{ème} étage : le mardi 22 mai 2018 de 9h à 12h et le jeudi 7 juin 2018 de 14h à 17h,

- dans le hall principal de la mairie de COURBEVOIE (92400) - Accès 2 - Place de l'Hôtel de ville : le vendredi 25 mai 2018 de 14h à 17h et le samedi 16 juin 2018 de 9h à 11h45.

- dans la bulle C du hall administratif de la mairie de PUTEAUX (92800) – 131 rue de la République : le lundi 28 mai 2018 de 9h30 à 12h et le vendredi 22 juin 2018 de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les mairies de NANTERRE, COURBEVOIE et PUTEAUX.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur l'un des trois registres ouverts à cet effet aux jours, lieu et horaires suivants :

- mairie de NANTERRE (92000) – Direction de l'Aménagement et du Développement
130 rue du 8 mai 1945 – Tour A – 12^{ème} étage – 92000 NANTERRE, les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 9h00 à 12h00 et les jeudis de 13h30 à 17h30.

- mairie de COURBEVOIE (92400) – Service Permis de Construire et Commissions de Sécurité (1^{er} étage) - Place de l'Hôtel de ville, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h30 ; les mardis de 13h à 17h30 et exceptionnellement le samedi 16 juin 2018 de 9h à 11h45.

- mairie de PUTEAUX (92800) – pôle aménagement urbain – bureau 1.08 – 131 rue de la République, les lundis et mercredis de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ; les vendredis de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Durant l'enquête, le public pourra également adresser ses observations par voie postale à l'attention personnelle de M. Adrian BOROS, à l'adresse de la Direction de l'Aménagement et du Développement de la mairie de Nanterre. Ces observations seront annexées au registre d'enquête ouvert au siège de l'enquête.

Du mardi 22 mai 2018 – 8h30 au vendredi 22 juin – 17h30, le public pourra en outre adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse mail : pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr

Le public pourra également formuler ses observations sur le registre électronique : <https://www.tja-nanterre-enquetepublique.fr>

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier de l'enquête seront en outre consultables :

- sur le site dédié : <https://www.tja-nanterre-enquetepublique.fr>
- et à partir d'un poste informatique situé à la mairie de Nanterre, Direction de l'Aménagement et du Développement - 130 rue du 8 mai 1945 – Tour A – 12^e étage, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le présent avis d'enquête publique sera par ailleurs publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine à l'adresse suivante : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2018/NANTERRE> ainsi que sur le site dédié au projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies de NANTERRE, COURBEVOIE et PUTEAUX, ou à la préfecture des Hauts-de-Seine, (DCPPAT – BEICEP – section Enquêtes Publiques et Actions Foncières) ou pourront être consultés sur internet aux adresses suivantes :

- sur le site dédié :

<https://www.tja-nanterre-enquetepublique.fr>

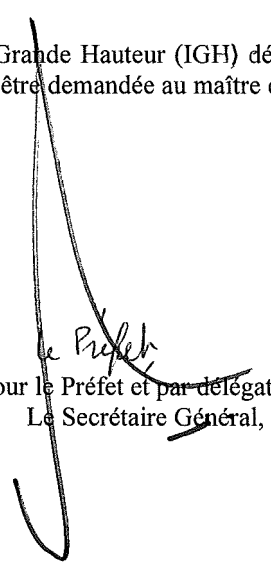
- sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2018/NANTERRE>

Le délai d'instruction du permis de construire est de deux mois à compter de la réception par le maire de NANTERRE du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. A l'issue de l'instruction, le maire de NANTERRE rendra sa décision, au nom de l'État, sur la demande de permis de construire.

Toute information relative au dossier de permis de construire de l'Immeuble de Grande Hauteur (IGH) dénommé « Tour des Jardins de l'Arche » situé rue des Sorins sur la commune de NANTERRE peut être demandée au maître d'ouvrage:

SCCV « Tour des Jardins de l'Arche »
61 avenue Jules Quentin
92000 NANTERRE
01-41-91-41-02
Madame Marjolaine MASSERAN


Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON